

Annexe

Un des documents visé par votre demande sera disponible à l'adresse suivante sur le site Internet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) : <https://mern.gouv.qc.ca/energie/hydrocarbures/inspection-puits/etat-situation/>.

De plus, le MERN rend également compte de l'avancement du Plan d'action pour la localisation, l'inspection et la correction des puits d'hydrocarbures inactifs sur le territoire du Québec par le biais de son rapport annuel de gestion (*voir les sections 1.1, 1.2 et 2.1 du Rapport annuel de gestion 2019-2020*) et de l'étude des crédits (*voir la question particulière 18.2 de l'étude des crédits 2020-2021 de l'opposition officielle* <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CAPER/mandats/Mandat-43053/documents-deposes.html>).